

Dans la commune ...

ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

De nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes jusqu'au 7 février 2020.

Pour s'inscrire, 2 solutions :

- en mairie,
- ou sur internet :

www.demarches.interieur.gouv.fr

Dans les 2 cas, il faut compléter un imprimé et fournir une copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif d'attache avec la commune.

- Le citoyen a la possibilité de vérifier sa situation électorale en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

• VOTE PAR PROCURATION :

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez choisir un mandataire (inscrit sur la liste électorale de la commune) pour voter à votre place. Les procurations se font en gendarmerie, commissariat de police ou tribunal judiciaire.

POUR S'INSCRIRE AVANT LE 7 FÉVRIER 2020, UNE PIÈCE D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF D'ATTACHE AVEC LA COMMUNE SONT OBLIGATOIRES

JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ

Seuls la carte nationale d'identité et le passeport permettent de justifier simultanément de son identité et de sa nationalité.

À défaut, vous devez fournir :

- Une pièce justifiant de votre identité (carte vitale, permis de conduire...)
- Une pièce justifiant de votre nationalité (acte de naissance de moins de trois mois, certificat de nationalité, décret de naturalisation...)

JUSTIFICATIF D'ATTACHE AVEC LA COMMUNE

- S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- S'il s'agit du domicile de vos parents, si vous avez moins de 26 ans : un document attestant du lien de filiation et un justificatif de domicile du parent de moins de 3 mois
- Si vous êtes seulement contribuable dans la commune : les avis d'imposition de 2018 et 2019
- Si vous êtes gérant ou associé unique ou majoritaire d'une société payant ses impôts locaux dans la commune :
 - une preuve de qualité de gérant depuis deux ans
 - une preuve de l'inscription de la société au rôle de la commune

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2020


LE VOTE PAR PROCURATION

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur.

Faites votre procuration le plus tôt possible, des délais de traitement et d'acheminement sont à prévoir !

À QUI POUVEZ-VOUS LA DONNER ?



Tribunal judiciaire



Brigade de gendarmerie



Commissariat de police

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

Formulaire à remplir sur place ou sur Internet disponible sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr



Passeport



Carte d'identité

Pièce d'identité : carte d'identité ou passeport

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2020

AGENDA

FÉVRIER

Samedi 1^{er}

Diner dansant, Comité des Fêtes

Samedi 8

Soirée Pot-au-feu, Art & Pensées

Mardi 11

Séance bébés lecteurs, bibliothèque, 10h

Samedi 15

Concours de belote, Club des Beaux Jours

Lundi 17

Séance du Conseil Municipal, 20h00

Vendredi 21

Marche, Club des Beaux Jours

MARS

Lundi 9

Séance du Conseil Municipal, 20h00

Mardi 10

Séance bébés lecteurs, bibliothèque, 10h

Dimanche 15

Courses cyclistes, Comité des Fêtes

Dimanches 15 et 22

Elections municipales

AVRIL

Dimanche 5

Horse Ball, Pied Bercy

Dimanche 12

Chasse aux œufs, Syndicat d'initiatives

Prochaine parution de
La Feuille Verte :
vendredi 21 février 2020.
Merci de nous transmettre vos
demandes de publication avant le
mercredi 12 février.

Dans la Mairie ...

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020 :

- Patrimoine communal : aliénation de terrain, La Courterie, domaine public
- Installations classées : avis sur l'unité de méthanisation SAS METHA DES COTEAUX, à Pouillé Les Coteaux
- Extension de l'accueil périscolaire : avenant n°1, lots 1 - 3 - 5 - 8 et 10
- Réhabilitation de la salle polyvalente : choix de l'entreprise pour la maîtrise d'œuvre
- Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
- Compte-rendus des commissions et comités
- Informations et questions diverses

Le compte-rendu complet du Conseil Municipal sera affiché sur le panneau extérieur de la Mairie, et disponible sur le site www.larocheblanche.fr

CHANGEMENT DES HUISSERIES DE LA MAIRIE

Les trois ouvertures de la façade, porte et fenêtres en bois, ont été remplacées par des huisseries en PVC triple vitrage à haute isolation thermique ainsi que celle du grenier, pour un coût de 7788 €.



EXTENSION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'extension de l'accueil périscolaire est en phase d'achèvement. Le nouvel ensemble devrait être opérationnel, après le nettoyage et l'installation des locaux, pendant les vacances de février. Il restera à définir comment agrémenter les espaces verts.

POPULATION DE LA ROCHE BLANCHE

Le recensement de la population a lieu tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants, mais l'INSEE actualise les données chaque année, avec un décalage de 2 ans.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2020 (données de 2017), la population légale de La Roche Blanche est de **1207 habitants**.



Dans la commune ...

TRAVAUX LA BILIÈRE

ENEDIS effectue des travaux de renforcement du réseau électrique dans le village de La Bilière.



CHIENS EN DIVAGATION

De nombreux chiens se "promènent" librement dans la commune, sans être accompagnés de leur maître.

Afin d'éviter tout incident (morsure, agression, chutes de vélo, accidents de voiture ou scooters...) nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils doivent surveiller leurs animaux et tout faire pour ne pas qu'ils sortent de leur propriété et se retrouvent sur les routes ou chemins.



ENTRETIEN ET VIDANGE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

En plus de son rôle de conseil et d'accompagnement des particuliers, la COMPA via son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), peut réaliser l'entretien et la vidange des installations pour les usagers qui le souhaitent. Ce service n'est pas obligatoire mais il permet de faire entretenir son équipement par une entreprise agréée (entreprise JAN-LJME de Candé) à un tarif préférentiel.

La prestation comporte l'entretien, c'est-à-dire, la vidange de l'ouvrage (et du préfiltre lorsqu'il existe), le test de bon fonctionnement, le démarrage de la remise en eau, le transport et le dépotage des boues dans un site agréé.

Il suffit de prendre contact avec la COMPA et remplir un formulaire de demande avec les caractéristiques de l'installation à vidanger. L'entreprise JAN-LJME prendra contact pour fixer une date d'intervention.

Plus d'informations sur le service, formulaire de demande et liste de toutes les entreprises agréées sur le Pays d'Ancenis (tarifs libres) sur www.pays-ancenis.com (rubrique Vie quotidienne/Me loger)

Toute l'actualité du service assainissement de la COMPA sur www.pays-ancenis.com.



Dans l'école ...

ECOLE SAINTE MARIE

L'école Sainte Marie a d'ores et déjà commencé à inscrire ses futurs nouveaux élèves.

Si vous souhaitez y inscrire votre enfant, il vous suffit de solliciter une rencontre avec le chef d'établissement qui prendra le temps de vous recevoir afin de vous présenter l'école et acter l'inscription.

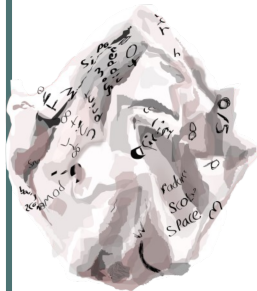
Vous pouvez joindre l'école :

- par téléphone : 02.40.98.46.19)
- ou par mail : ec.roche-blanche.ste-marie@ec44.fr.



Dans les associations ...

FIN DE LA COLLECTE PAPIERS



L'école Sainte Marie a arrêté la collecte de papier depuis le 26 janvier 2020.

Nous vous remercions pour votre collaboration durant toutes ces années, cela nous a permis de rénover les classes.

L'équipe de l'OGEC

ART & PANSEE

Samedi 8 février

SOIRÉE POT AU FEU

Organisée par Art & Pensée

Repas adulte : 20€,

repas enfant : 10€

Animation par le duo
MANULINA

Et bal avec l'orchestre
DYNAMIC MUSIC

Salle polyvalente
de La Roche Blanche
Ouverture des portes
à 19h00



Réservations :

Par téléphone : 06.81.31.25.26 ou 06.50.12.38.77

Par mail : art.pensee.lachesnaie@orange.fr

Ou au restaurant l'Orpin : 06.98.18.03.73

Art
& PAnsée
La Chesnaie

Dans les associations ...

TELETHON 2019 : UNE ÉDITION RÉUSSIE POUR LA ROCHE BLANCHE



En une matinée, nous avons réuni 2350€ !

Bravo aux participants, bénévoles et associations, ainsi qu'à l'Orpin et à la boulangerie Mouchet.

Merci pour cette collecte exceptionnelle !

L'équipe municipale

OUVERTURE DU FOYER DES JEUNES



Les clés du local sont disponibles en Mairie pendant toute la semaine. Des permanences du week-end seront prochainement affichées sur la porte d'entrée du FDJ.

Pour toutes questions, contactez le responsable de la commission FDJ : Ronan Sonnois au 06.47.94.34.87.

L'équipe du SI



CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL



Pour sa première édition, les lauréats 2020 du concours ont reçu leur prix lors des vœux du Maire.

Au total, nous avons dénombré pas moins de 30 maisons illuminées dans tout le village ! Merci à tous les participants !

Le premier prix a été remporté par Mme Beziaud, rue des Lilas. Le second par Mme & M. Lebossé, rue des Lilas, le troisième par Mme Couraud, Les Maraires.

Félicitations à nos heureux gagnants et merci à l'entreprise Rabjeau Pièces Auto pour le sponsoring !

L'équipe du SI

A VOS AGENDAS :

SAMEDI 4 JUILLET 2020 :

- PIQUE-NIQUE INTER-QUARTIERS

Parc de la mairie

Le Syndicat d'Initiatives organise le midi le pique-nique annuel des villages et quartiers de La Roche Blanche. L'après-midi sera rythmé par les jeux proposés par chaque village/quartier.

- SOIRÉE GINGUETTE

Parc de la mairie

Animation par l'orchestre
DELIRIUM.

Bar et restauration (foodtrucks)



Dans la pratique...



**L'ORPIN
sera fermé pour
congés
du vendredi soir
21 février
au dimanche
1^{er} mars inclus.**

LA MUTUELLE DU PAYS D'ANCENIS

Depuis janvier 2018, la COMPA s'engage en matière de santé publique et propose une mutuelle à destination des habitants du Pays d'Ancenis. L'adhésion permet aux foyers ne bénéficiant pas d'une mutuelle d'entreprise, ni de la CMUC (Couverture Médicale Universelle Complémentaire), de profiter d'un panel de garanties essentielles pour un tarif avantageux. En effet, contrairement à une souscription individuelle, les tarifs de la mutuelle ont été négociés de manière groupée pour les habitants du territoire à travers trois types de contrats. Pour proposer cette offre, la COMPA a choisi de travailler avec la MCRN qui organise régulièrement des permanences sur l'ensemble du Pays d'Ancenis.



Retrouvez les dates des prochaines permanences* :

Lundi 10 février – 9h-12h : Loireauxence (Varades), maison des solidarités,

Lundi 20 avril – 9h-12h : Vallons-de-l'Erdre (Saint-Mars-la-Jaille), Espace des quatre saisons,

Lundi 20 avril – 14h-17h : Loireauxence (Belligné), Salle du club des retraités,

Lundi 11 mai – 9h-12h : Riaillé, Maison de service au public,

Lundi 11 mai – 14h-17h : Ancenis-Saint-Géréon, Bureau des permanences de la mairie,

Lundi 8 juin – 14h-17h : Vallons-de-l'Erdre (Saint-Mars-la-Jaille), Espace des quatre saisons.

*Uniquement sur rendez-vous auprès de la MCRN :
Mutuelle MCRN

4 place des Jacobins, 44000 Nantes / 02 40 89 22 91

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30

infos@mutuellemcrn.fr / <https://www.mutuellemcrn.fr>

Plus d'informations sur www.pays-ancenis.com
rubrique vie quotidienne/ me soigner et bien
vieillir/ mutuelle santé intercommunale/



HARPES AU MAX : APPEL A BENEVOLES

La 3ème édition du festival **Harpes au Max** organisé par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, en partenariat avec les Harpes Camac et la ville d'Ancenis-Saint-Géréon recrute ses bénévoles !



Être bénévole Harpes au Max, c'est l'opportunité de participer à :

- L'accueil des festivaliers
- Service au bar
- La vente à la boutique du festival
- La logistique sur le Village
- L'accueil des artistes
- L'aide au catering
- L'accueil du public en salle,
- La mise en place de la signalétique
- Transport des artistes
- L'accueil et l'information au QG bénévoles
- L'hébergement des ensembles



Certains postes peuvent être adaptés aux personnes à mobilité réduite. Inscriptions jusqu'au 15 mars 2020.

COMMENT DEVENIR BÉNÉVOLE ?

- Avoir 16 ans révolus
- Remplir le formulaire en ligne sur [ww.harpesaumax.com](http://www.harpesaumax.com) (Rubrique Le festival/bénévoles) ou sur la page Facebook : harpesaumax.

Contact bénévoles :

Miléna Chenevrel – Coordinatrice bénévoles

02 61 68 02 94 / benevole.ham@pays-ancenis.com

CHANGEMENT DE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES : GARE AU DEMARCHAGE !



Des individus se présentant comme des agents de distribution de bacs de la COMPA, se rendent au domicile d'habitants du territoire pour changer leurs bacs d'ordures ménagères moyennant 5 €.

La Communauté de communes, en charge de la collecte des déchets ménagers sur le Pays d'Ancenis, rappelle qu'aucun démarchage ne se fait au domicile des habitants sans demande préalable auprès du service Gestion des déchets (ex : changement de composition du foyer, modification de la taille du bac...). De plus, un changement de bac n'est pas payant. Dans tous les cas, en cas de présentation à domicile, l'agent doit être en mesure de vous présenter sa carte professionnelle.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter la COMPA pour plus d'informations. Pour tout démarchage frauduleux, vous pouvez alerter la gendarmerie la plus proche.

Plus d'informations sur www.pays-ancenis.com ou contactez le service Gestion des déchets au **02.40.96.31.89**